Image not found or type unknown

Detournement des fonds et prescription

Par **Tiwa**, le **06/10/2012** à **23:19**

Bonsoir,
J'ai passe au tribunal pour détournement de fonds. J'ai reconnus avoir utilisée de l'argent de notre association. Mais je n'ai reconnais pas le montants. En effet, je vivais une situation dramatique avec mes 2 enfants à charge et de dettes. J'ai due retirer au moins 15.000 €, depuis 2007. Mais comme je n'ai peut pas le justifier, je suis désespérée. On m'accuse d'avoir utilisée 41.000 €. Économiquement ma situation n'a pas change. Je voudrais savoir. A partir de quelle date il y a prescription pour ces délits? Et quelle peine j'encours? Par ailleurs, la personne qui a découvert que j'ai "prélevée" de l'argent faisait parti du bureau. Elle a apprise, car le relevé est arrivée chez la voisine et celle-ci le lui a donnée.
Elle a ouvert ce courrier, il s'agissait du relevé, c'est comme cela qu'elle a appris que je retiré de l'argent. Le relevé était nominatif elle était adressée a mon nom. Je voudrais savoir, si je peux faire valoir, ce fait « violacion de la correspondance privée » pour ma défense. Je voudrais réparer mais pas ce montant ! car je ne les ai pas utilisée.
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés